



## Alerte canadienne – Fiscalité et Services juridiques

### Vulnérabilité dans Log4j

*Voici ce à quoi doit penser votre équipe juridique*

Le 17 décembre 2021

Les experts en sécurité de l'information du monde entier ont sonné l'alarme le 10 décembre à la suite de la divulgation au public d'une vulnérabilité dans Log4j. Celle-ci expose des centaines de millions d'appareils à une infiltration à distance sans intervention de la victime. En raison de l'utilisation généralisée de Log4j dans les logiciels d'entreprises et de la facilité avec laquelle cette faille peut être exploitée, les administrateurs de systèmes, les experts en cybersécurité et les conseillers juridiques doivent se pencher immédiatement sur cette question.

## Quels risques juridiques doivent être pris en considération?

### Responsabilité pour négligence

En raison de la vulnérabilité critique dans Log4j, des mesures correctives doivent être mises en œuvre immédiatement conformément aux meilleures pratiques et la cybersécurité de l'entreprise doit possiblement être réévaluée. L'entreprise a l'obligation légale de faire preuve de diligence pour prévenir les cyberincidents. En n'agissant pas, les membres du conseil d'administration et les dirigeants risquent d'être tenus personnellement responsables et l'entreprise pourrait faire face à des recours collectifs, des litiges et des pénalités administratives. Une partie à un contrat qui subit une perte en raison de l'inaction de l'autre partie peut également alléguer une négligence grave, ce qui permet de contourner les plafonds de responsabilité.

### Accès aux données, exfiltration et rançongiciel potentiels

L'accès non autorisé aux systèmes confidentiels soulève des préoccupations en matière de protection des renseignements personnels et accroît la responsabilité envers les victimes et les organismes de réglementation. Des obligations (y compris une prompte notification) peuvent découler de la législation générale sur la protection des données (p. ex., LPRPDE<sup>1</sup>, RGPD<sup>2</sup>), de la réglementation propre à un secteur (p. ex., énergie, services bancaires, finances, santé) ou d'accords privés (PCI DSS<sup>3</sup>).

### Obligations contractuelles et leur non-respect

La mise hors ligne des systèmes peut constituer une réponse efficace, mais elle peut également entraîner le non-respect des obligations en matière de prestation de services ou des ententes de niveau de service. Les contrats devraient être examinés avec l'aide de conseillers juridiques et d'experts pour déterminer le rapport coût-bénéfice des mesures réactionnaires. Si vous disposez de financement ou vous envisagez une opération de fusion et acquisition, vous devrez peut-être mettre à jour vos déclarations.

### Droits et ressources contractuels

Examinez les contrats conclus avec vos fournisseurs de services informatiques ou de logiciels pour confirmer leur obligation de remédier à cette vulnérabilité. Le cas échéant, assurez-vous de suivre les étapes pour être indemnisé en cas de réclamations par des tiers. Passez en revue les contrats conclus avec vos utilisateurs finaux et vos clients afin de confirmer vos propres obligations quant à la prise de mesures correctives (parfois avec un échéancier défini) et la notification.

### Logiciels libres

L'utilisation de logiciels libres soulève des questions juridiques complexes : votre code est public, ce qui révèle l'existence de vulnérabilités, votre fournisseur de services a probablement fourni le code « tel quel » et vous ne savez peut-être pas si le code source libre a été intégré à votre environnement.

#### Personnes-ressources :

##### [Hélène Deschamps Marquis](#)

Leader nationale de la pratique  
Confidentialité des données, Cybersécurité  
et Droit du numérique  
Associée, Deloitte Legal Canada  
Tél. : 514-393-8300

#### Liens connexes :

##### [Services de fiscalité de Deloitte](#)

[Deloitte Legal Canada S.E.N.C.R.L./s.r.l.](#)

<sup>1</sup> Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, L.C. 2000, c. 5.

<sup>2</sup> Règlement général sur la protection des données, UE 2016/679.

<sup>3</sup> Norme de sécurité de l'industrie des cartes de paiement (*Payment Card Industry Data Security Standard* ou PCI DSS).

## Comment Deloitte peut-il vous aider?

L'équipe multidisciplinaire de professionnels de Deloitte Legal et de Deloitte peut vous appuyer dans le cadre du déploiement de vos mesures correctives et vous aider à réagir à la possibilité que votre système soit compromis, tout en minimisant l'incidence sur votre entreprise. Si vous avez des questions sur un des éléments présentés dans ce document, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

# Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
La Tour Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal, Québec H3B 0M7  
Canada

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500<sup>MD</sup> par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 330 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 11 000 font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Instagram](#) ou [Facebook](#).

© 2021 Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Le présent document a été préparé dans le seul but de fournir des renseignements généraux. Par conséquent, l'information qu'il contient n'est pas destinée à constituer des conseils ni des services de comptabilité, de fiscalité, de droit, de placement, de consultation ou d'un autre domaine professionnel. Vous devriez consulter un conseiller professionnel compétent avant de prendre une décision ou de poser un geste qui risque d'avoir des répercussions sur vos finances personnelles ou votre entreprise. Deloitte n'offre aucune assertion ni aucune garantie, expresse ou implicite, concernant ce document ou l'information qu'il contient. Deloitte n'accepte aucune responsabilité pour quelque erreur que ce document pourrait contenir, qu'elle découle d'une négligence ou de toute autre cause, ni pour quelque perte, quelle qu'en soit la cause, subie par une personne qui s'appuierait sur les renseignements contenus dans ce document.

Pour vous désabonner de cette liste d'envoi, veuillez répondre à ce courriel avec la mention « Désabonner » en objet.